

Université de Lorraine : les mesures du plan énergie pour réduire la facture et celles du PCA

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°275515 - Publié le 03/01/2023 à 17:15

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 06/01/2023 à 09:01



© DFM

- Partager certains bureaux et laboratoires pour éteindre le chauffage dans les espaces libérés, lorsque cela est possible.
- En décembre, janvier et février, programmer les expériences et calculs énergivores entre 11h et 18 h.
- Favoriser les escaliers plutôt que l'ascenseur, lorsque cela est possible.
- Sensibiliser à la consommation de certains appareils en y apposant des étiquettes d'énergie-score.

Voici quelques mesures du plan énergie 2022-2024 de l'Université de Lorraine présenté par [Hélène Boulanger](#), présidente de l'établissement, le 13/12/2022. Ce plan entend faire baisser la consommation énergétique, et notamment en électricité de 20 % pour 2024.

L'Université de Lorraine a en effet vu le coût de ses dépenses énergétiques passer de 11 M€ en 2021 à 14,5 M€ en 2022, et table sur 22 M€ en 2023 ; des chiffres qui « intègrent le mécanisme d'amortisseur électricité mis en place par l'État et le fonds de compensation attendu en 2023 », précise-t-elle.

Pour accompagner les personnels dans l'adoption de changements de pratiques, « une campagne d'affichage est en cours de déploiement » au sein des composantes de formation et laboratoires. Un réseau de correspondants Transition écologique a par ailleurs été mis en place en octobre 2022, avec un correspondant dans chaque composante.

Le plan Énergie comporte aussi un plan de continuité d'activités « qui vise à préparer l'établissement à des risques de ruptures partielles ou totales d'approvisionnement énergétique ». Il ne sera mis en œuvre « qu'en cas de réalisation des risques auxquels il s'agit de nous préparer ». Il a pour priorités « la protection des personnes, la garantie des dispositifs numériques, la protection du vivant et la préservation des capacités expérimentales ».

Une augmentation des dépenses énergétiques de 3,5 M€ de 2021 à 2022

« Il faut agir dès aujourd'hui pour protéger notre planète, sans attendre demain », indique Hélène Boulanger, dans une vidéo publiée à l'occasion de la présentation de ce plan. « La première urgence est de réduire notre consommation d'énergie ».

Les grands axes du plan de sobriété

Les gestes individuels :

- Le chauffage doit se limiter à 19 degrés, et la température de consigne du chauffage doit baisser lorsque le bâtiment est vide : elle diminuera de 2 degrés la nuit et sera fixée à 16 degrés en cas d'inoccupation de 24 à 96 h et à 8 degrés pour une durée de 96h et plus.
- En hiver, l'aération des pièces doit être de dix minutes par jour et les volets baissés à la fin des cours.
- Les lumières et les PC doivent être éteints au moment du départ.
- Réduire l'usage d'équipements individuels comme les cafetières, bouilloires ou imprimantes, et préférer les équipements collectifs.

Les gestes collectifs :

- Partager certains bureaux et laboratoires lorsque cela est possible.
- Regrouper les activités d'enseignement dans un seul bâtiment du campus pour fermer les étages libérés.
- Rationaliser l'utilisation des équipements et sensibiliser à leur consommation par l'apposition d'étiquettes énergie-score.
- Supprimer les éclairages non essentiels à la sécurité. Surveiller les réglages de déclenchement automatique (des mécanismes souvent trop sensibles).
- En décembre, janvier et février, programmer les expériences et calculs énergivores entre 11 et 18h.

Un fonds pour financer des travaux

Hélène Boulanger annonce par ailleurs la création d'un fonds d'investissement pour financer des travaux d'isolation et d'éclairage au sein de ses bâtiments, dont elle ne précise pas le montant.

Pour sensibiliser personnels et usagers, l'université lance une campagne d'affichage déployée au sein de l'établissement. Elle s'inspire de la campagne d'écogestes d'Aix-Marseille Université.

Le PCA afin d'anticiper d'éventuels délestages

Alors que la Première ministre annonçait le 31/08/2022 la possibilité de coupures de courant et de gaz, au cours de l'hiver, « de deux heures maximum, selon un mécanisme tournant », l'Université de Lorraine a prévu un plan de continuité d'activité (« PCA rupture énergie ») qui « définit l'action de l'établissement pour prévenir et gérer les risques liés aux systèmes d'approvisionnement en énergie ».

En cas de délestage, les mesures concrètes « seront déterminées par la cellule de crise de l'Université de Lorraine » et « le personnel et les étudiants informés de l'évolution par le cabinet de la présidence via le site Factuel, ouvert pour l'occasion ».

L'Université de Lorraine préconise également l'utilisation de l'application EcoWatt créée par RTE et l'Ademe. Elle propose une carte météo de l'état du réseau électrique français et annonce les risques de tension voire de coupure trois jours avant. Elle rappelle également les gestes à adopter pour une consommation responsable.

En cas de rupture prolongée de chauffage

« Une rupture du chauffage pénalise les activités et nécessite un état des lieux des risques ainsi qu'un plan d'action dédié.

- Informer les personnels et les étudiants de l'évolution de la situation.
- Se rapprocher des services techniques de site si nécessaire.
- Activer la liste des postes critiques, sensibles et à surveiller pour une mise en sécurité des activités concourant à leur bon fonctionnement et à leur mise en sécurité.
- Recours au travail à distance (si les températures sont inadaptées)
- Recours aux astreintes pour les services de maintenance interne, l'informatique...
- Modification des missions / réaffectations des tâches compatibles avec la qualification (sous réserve des mentions de la fiche de poste et du respect des statuts).
- Modification des horaires (ordonnances au titre de la période d'urgence universitaire).
- Recours aux heures supplémentaires (après vérification de la compatibilité avec les statuts).
- Identifier les perturbations liées aux prestataires.
- Prévoir les mesures d'accompagnement.
- Pour la DPI (Direction du Patrimoine Immobilier) et les RSTS (Reponsable du service technique de site) : Purger les circuits d'eau avant l'arrivée des grands froids pour éviter le risque d'éclatement des conduites non protégées. Vérifier les mécanismes de purge (vannes de coupure d'arrivée d'eau, vannes de purge, mécanisme de recueil ou d'évacuation de l'eau alors qu'il gèle).

Vérifier la possibilité de mettre hors gel les réseaux pour préserver les batteries à eau chaude.

Pour certaines recherches ou certains laboratoires, l'absence de chauffage peut être dangereuse : réactions chimiques sensibles à un plus grand froid, matériels sensibles fragilisés, systèmes hydrauliques qui peuvent geler, systèmes intégrant de l'eau (jauges, niveaux...).

Une attention générale doit être apportée dans tous les bâtiments : s'il gèle à l'intérieur, les tuyaux peuvent exploser tant pour les circuits de chauffage que pour les circuits d'eau potable. »

En cas de rupture d'électricité

« Une rupture d'électricité atteint immédiatement notre mode de fonctionnement de façon vitale : plus d'ordinateurs ni d'internet, plus de lumières, etc.

En cas de rupture d'électricité, une rupture ou une perturbation des communications téléphoniques et internet, chaque composante recense les personnes ressources habitant à proximité, qui pourraient intervenir en disposant des clés et des points d'accès.

- Informer les personnels et les étudiants de l'évolution de la situation.
- Se rapprocher des services techniques de site si nécessaire.
- Activer la mise en œuvre technique, avec la liste des postes critiques, sensibles et à surveiller pour une mise en sécurité des activités concourant à leur bon fonctionnement et/ou à leur mise en sécurité.
- Recours au travail à distance (si des délestages étaient envisageables pour les particuliers selon un mécanisme tournant. Ces ruptures seraient alors d'une durée de 2h maximum pour les particuliers.)
- Recours aux astreintes pour les services de maintenance interne, l'informatique...
- Modification des missions / réaffectations des tâches compatibles avec la qualification (sous réserve des mentions de la fiche de poste et du respect des statuts).
- Modification des horaires (ordonnances au titre de la période d'urgence universitaire).
- Recours aux heures supplémentaires (après vérification de la compatibilité avec les statuts).
- Identifier les perturbations liées aux prestataires.
- Prévoir les mesures d'accompagnement. »



Université de Lorraine

L'Université de Lorraine est un grand établissement issu de la fusion, au 1^{er} janvier 2012, des universités Nancy 1, Nancy 2, Paul-Verlaine de Metz et de l'INPL.

Lauréate d'un I-site (LUE : Lorraine Université d'excellence).

Catégorie : Université

Adresse du siège

34 cours Léopold
CS 25233
54052 Nancy Cedex France

Général

Date de création	2012
Statut	EPCSCP, Grand établissement
Tutelles	Ministère chargé de l'ESR
Implantations (dont siège)	Nancy (siège), Metz, Epinal

Missions et spécialités	Pluridisciplinaire avec secteur santé et Ecole supérieure du professorat et de l'éducation
Composantes	10 UFR, 6 facultés, 11 écoles d'ingénieurs, 8 IUT, 5 autres instituts et une Espé
PIA	I-site Ulne
Présidence	Présidente : Hélène Boulanger (22/05/2022)

Effectifs étudiants

2006-07	53 446
2007-08	51 558
2008-09	52 608
2009-10	54 102
2010-11	53 270
2011-12	53 808
2012-13	53 914
2013-14	54 236
2014-15	56 376
2015-16	58 757
2016-17	60 329
2017-18	60 693
2018-19	61 329
2019-20	68 052
2020-21	69 866

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2012-13	296
2013-14	314
2014-15	315
2015-16	367
2016-17	420

2017-18	464
2018-19	504
2019-20	563

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2010-11	2 213
2011-12	2 216
2012-13	2 240
2013-14	2 255
2014-15	2 249
2015-16	2 207
2016-17	2 220
2017-18	2 204
2018-19	2 178
2019-20	2 182

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

2013	517,8 M€
2014	517,5 M€
2015	525,4 M€
2016	541,5 M€
2017	561,4 M€
2018	571,4 M€
2019	584,5 M€
2020	594,2 M€
2021	604,3 M€

Source(s) : Open data Mesri

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un

encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement : • la subvention pour charges de service public ; • les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

2013	431,2 M€
2014	433,1 M€
2015	437,9 M€
2016	453,5 M€
2017	465,0 M€
2018	466,0 M€
2019	483,7 M€
2020	481,7 M€
2021	491,2 M€

Source(s) : Open data Mesri

Fonds de roulement (en jours)

2013	31,0
2014	32,7
2015	36,0
2016	37,0
2017	68,7
2018	99,5
2019	84,1
2020	105,0
2021	83,0

Source(s) : Open data Mesri

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Résultats PIA

Excellences	Vague 2 (2022) : 15,6M€
AMI Demoes (2021)	Projet Pleiade : 5,25M€
AMI CMA	Vague 2 (2022) : 2,21M€ pour 1 projet

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »